



ROYAUME DU MAROC
Ministère de la fonction publique
et de la modernisation
de l'Administration



CDL-UD(2016)002

Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec

**LE MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU ROYAUME DU MAROC**

Séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration

UniDem

“GOUVERNEMENT OUVERT”

**Centre d'Accueil et de Conférences
Avenue Essanouabar, HAY RIAD, Rabat, Maroc**

4 - 7 avril 2016

GOUVERNEMENT OUVERT : PRINCIPES ET MISE EN OEUVRE

par

**M. Ahmed LAAMOUMRI (Secrétaire Général p.i., Ministère de la Fonction Publique et
de la Modernisation de l'Administration, Maroc)**

Venice Commission - Council of Europe Commission de Venise – Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex Tel. +33 (0) 3 88 41 38 23 Fax +33 (0) 3 88 41 37 38

E-mail: venice@coe.int Web site: www.venice.coe.int



Royaume du Maroc
Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation
de l'Administration

LE GOUVERNEMENT OUVERT

Ahmed LAAMOUMRI

Rabat, 4 Avril 2016

Gouvernement ouvert

Naissance (années 2000) :

Exigences des citoyens :

- Changement de mode de gestion de l'action publique ;
- Mise en application de :
 - la déclaration universelle des droits de l'homme;
 - la convention des Nations Unies de lutte contre la corruption
 - Instruments internationaux applicables à la bonne gouvernance
- Efficacité des modes de gouvernance publique;
- Évolution des TIC qui évoluent vers des mouvements collaboratifs;
- Production d'une quantité importante d'informations;
- Existence de plates formes qui permettent une participation citoyenne, interactive et directe entre la communauté et ses représentants (la popularité des réseaux sociaux);

Un nouveau « mode » est à créer

Gouvernement ouvert

Droits des citoyens

- **Les droits des citoyens à l'information**, à la **consultation** et à la **participation** publique, au processus de prise de décision, des prestations de qualité, la transparence

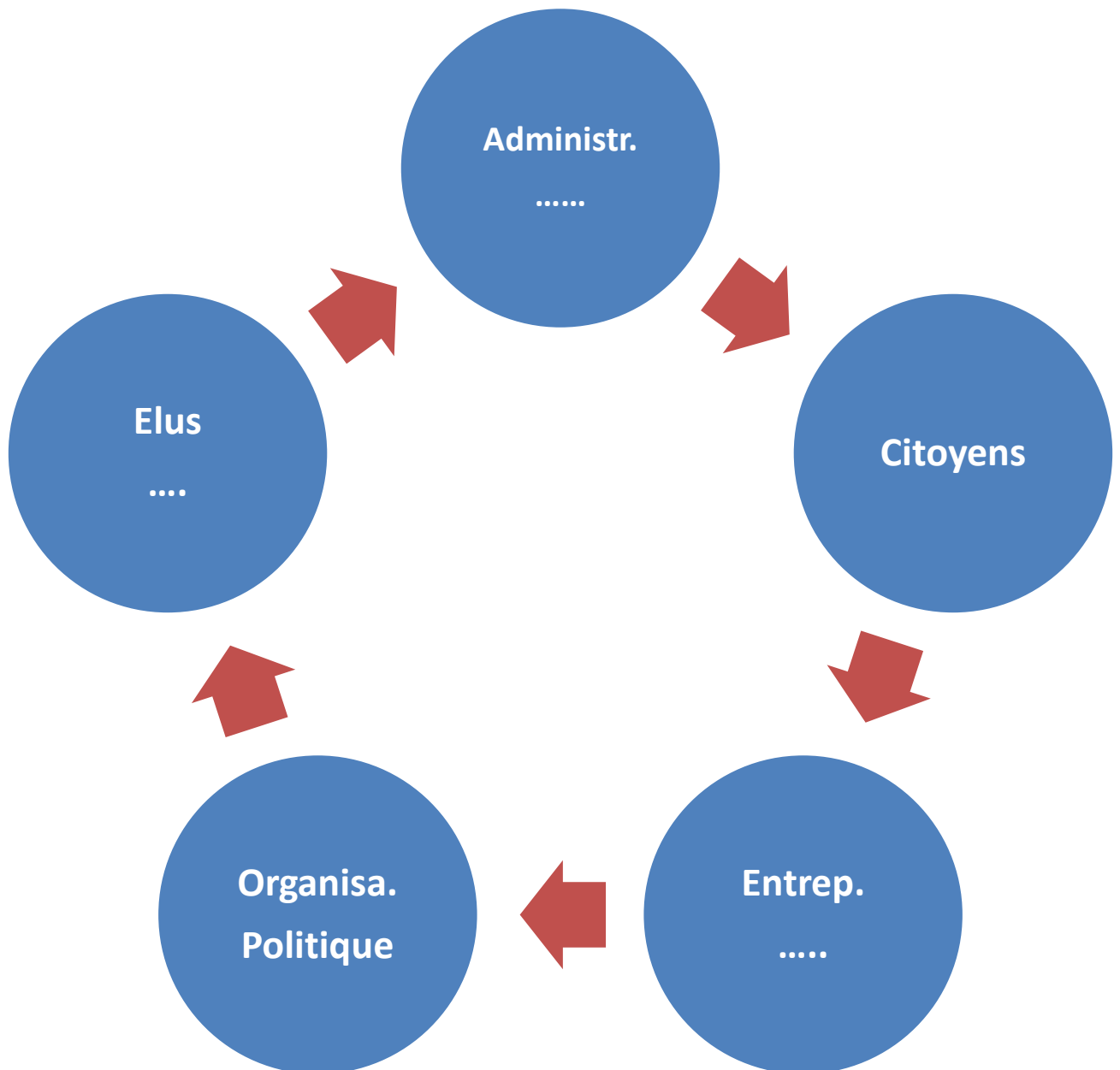
ces droits doivent être affirmés par la loi et des principes politiques

Obligations du gouvernement:

- **Répondre aux demandes et besoins** des citoyens;
- **Mettre en place des dispositifs de contrôle, de surveillance indépendants** pour permettre le respect de ces droits;
- **Impliquer** les citoyens dans le processus de la vie publique;
-

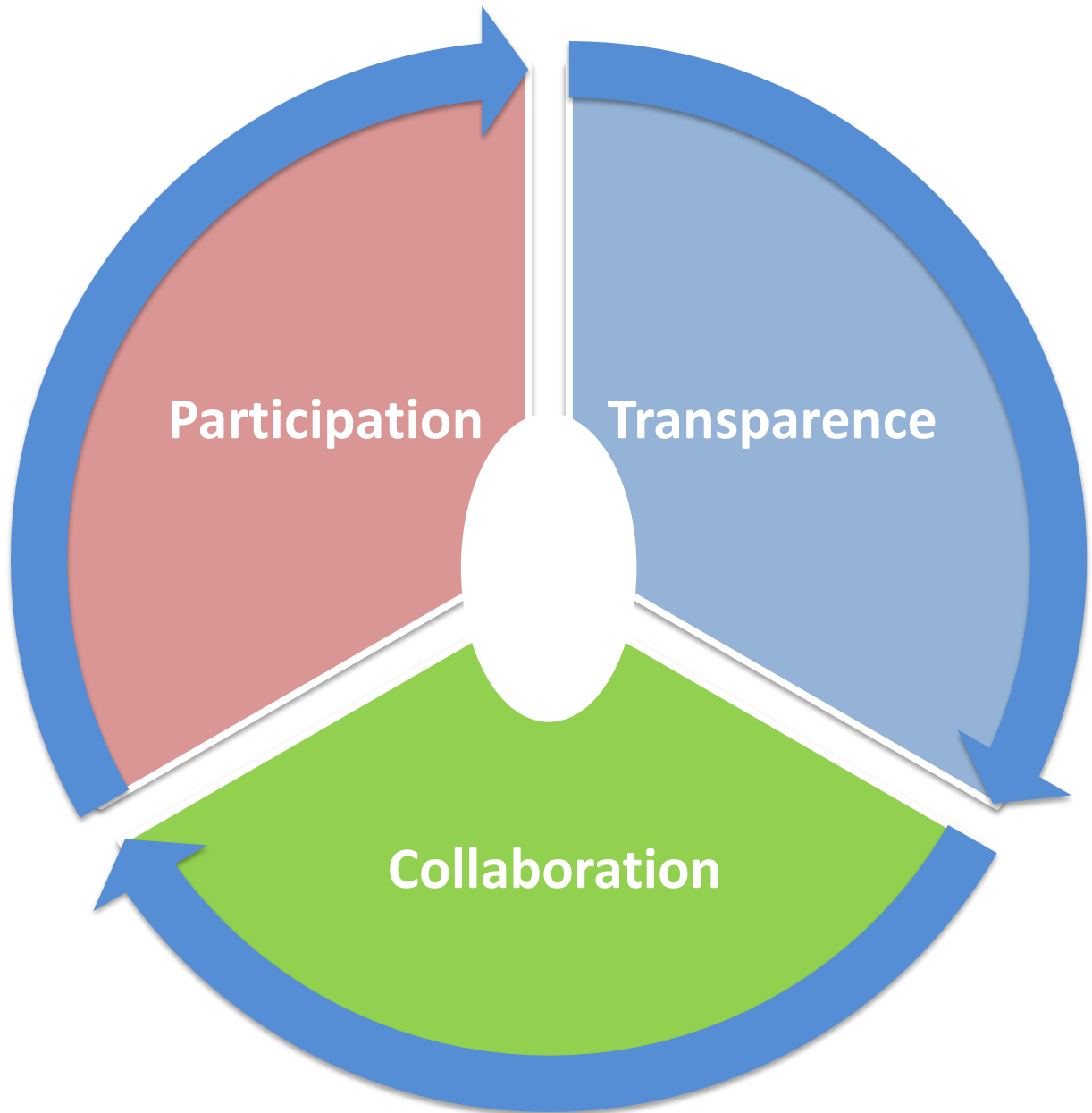
Gouvernement ouvert

Les citoyens, l'administration, les organisations politiques, les élus, les entreprises ...peuvent participer, proposer, définir, suivre, évaluer les politiques publiques.



Gouvernement ouvert

- Principes de ce nouveau modèle de gestion:



Gouvernement ouvert :

Participation

- **Administration ouverte :**

- Ecoute ses citoyens et les acteurs sociaux;
- Implique et encourage le débat;
- Concerte et encourage le débat public
- Consulte le citoyen sur les réformes (consultation publique);
- Concrétises les résultats de ce dialogue;
- Co construire les politiques publiques.

- **Préalables :**

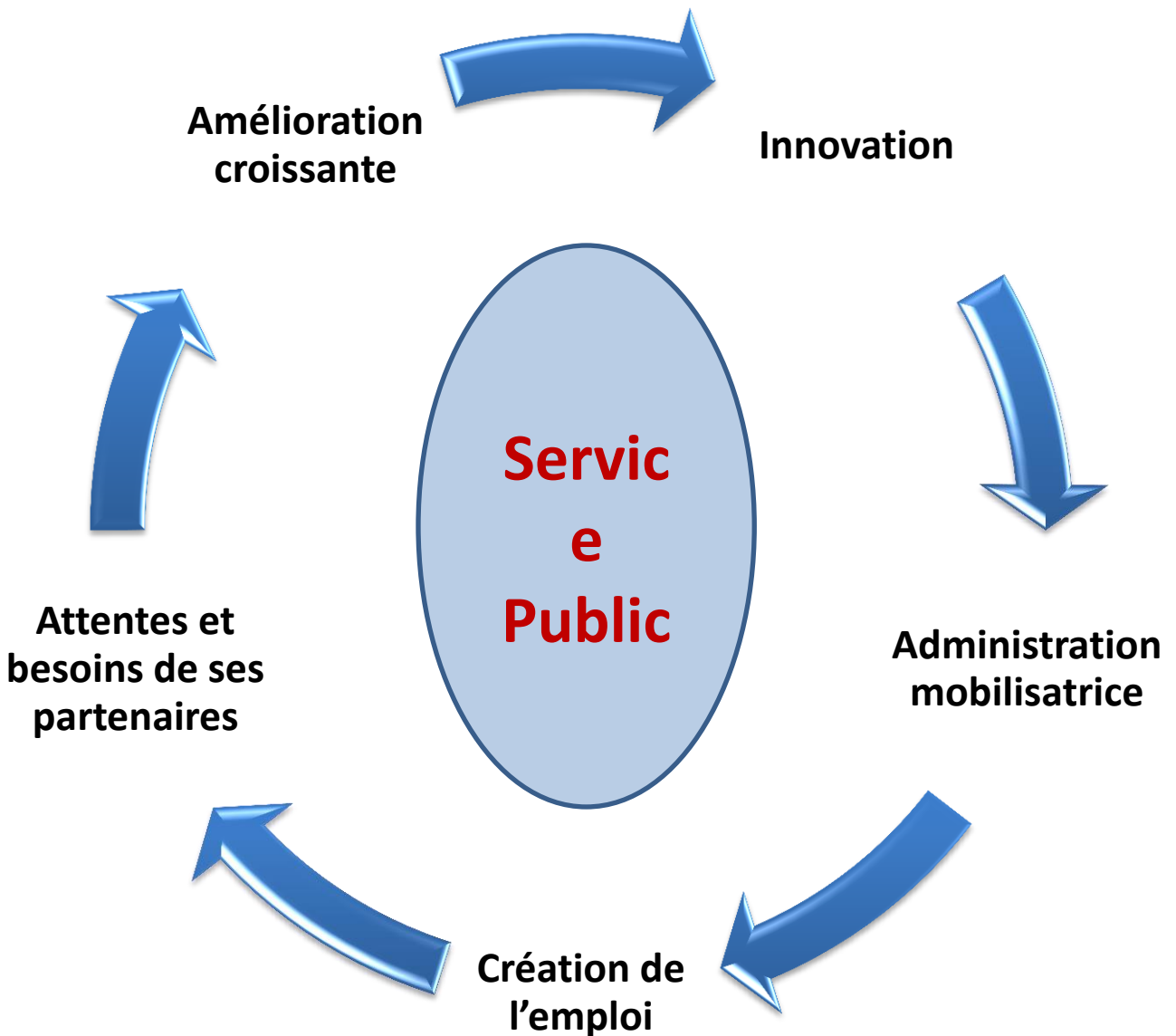
- Technologie de l'information;
- Plates formes d'échange;

➤ **Développer une politique de consultation publique et participative.**

➤ **Développons ENSEMBLE un processus d'amélioration continue et durable**

Gouvernement ouvert :

Participation



Processus qui facilite la création des richesses et valeurs sociales

Gouvernement ouvert

:Collaboration

• Information ouverte:

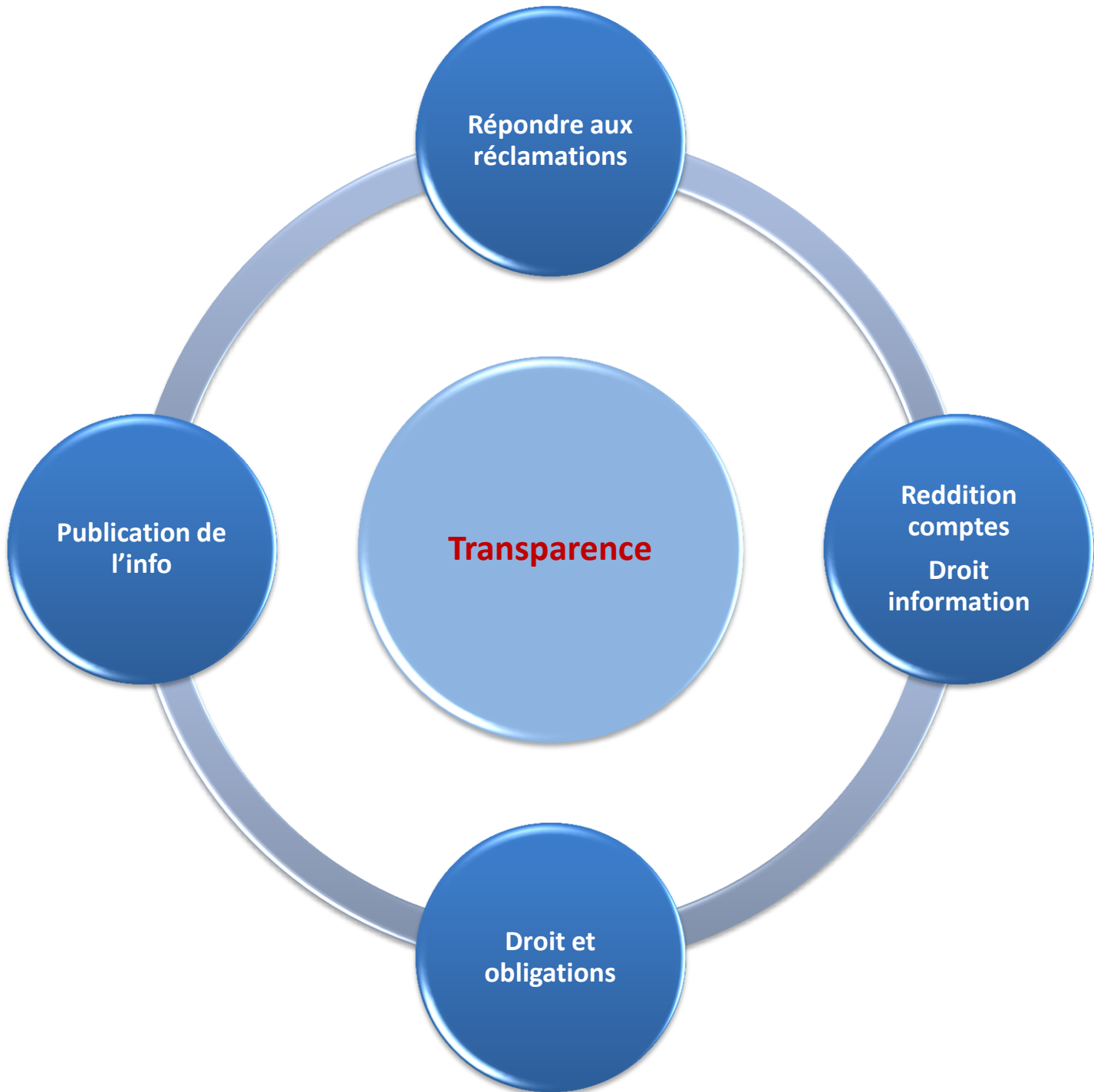
- Accès à l'information;
- Accès aux documents administratifs;
- Services web accès sur besoins citoyens;
- Travail en transversalité inter départements, Inter organisations;
- Renforcement de la confiance, l'adhésion et la participation citoyenne par une politique inclusive;

Implication de la société civile :

- Les initiatives visant à informer, consulter et impliquer la société civile devraient être coordonnées de manière multisectorielle et à tous les niveaux des processus.

Gouvernement ouvert

: **Transparence**



Gouvernement ouvert

: **Transparence**

- Stratégie d'ouverture : gouvernement et entreprises;
- L'accès aux données ouvertes ;
- Opérabilités des données et des systèmes;
- Développement de la contribution des citoyens;
- Transparence des règles et décisions gouvernementales, (réduit les risques et les coûts de transaction des entreprises)
- L'accès égal et en même temps à l'information (réduit les opportunités de discrétion et de corruption) ;
- L'utilisation et la réutilisation des informations du secteur public (représentent une valeur marchande et une source potentielle de croissance et d'emplois);

Gouvernement ouvert : **Transparence**

■ **Gestion des dépenses publiques :**

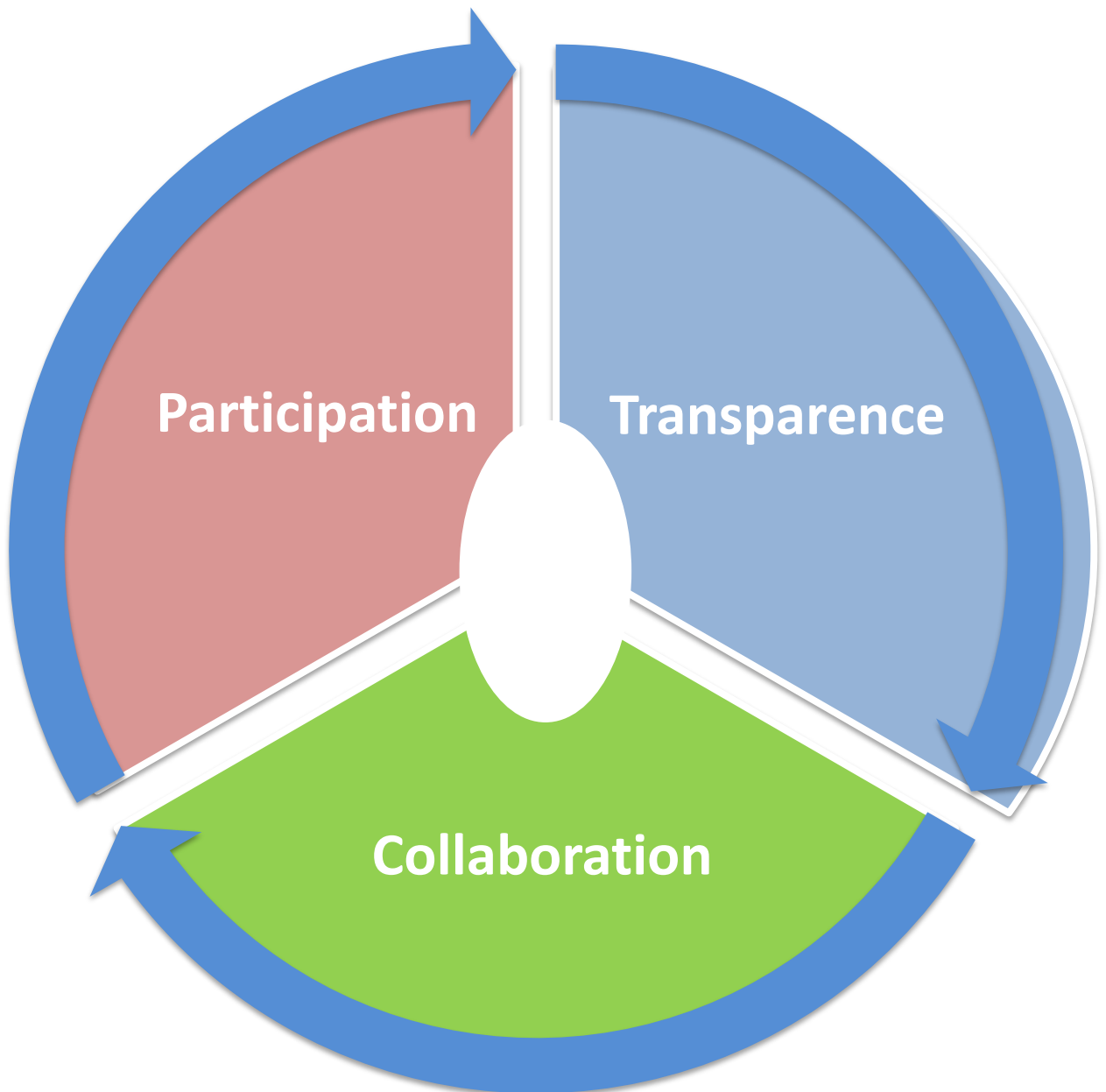
- Information sur les dépenses et la gestion des budgets par le gouvernement ;
- La publication de manière périodique de données et statistiques se rapportant aux finances publiques;
- L'information et la vulgarisation de la matière budgétaire à travers l'élaboration et la diffusion d'un budget citoyen;

Bénéfices :

- Amélioration des décisions économiques et financières de l'Etat et du secteur privé;
- Renforcement de la reddition des comptes .

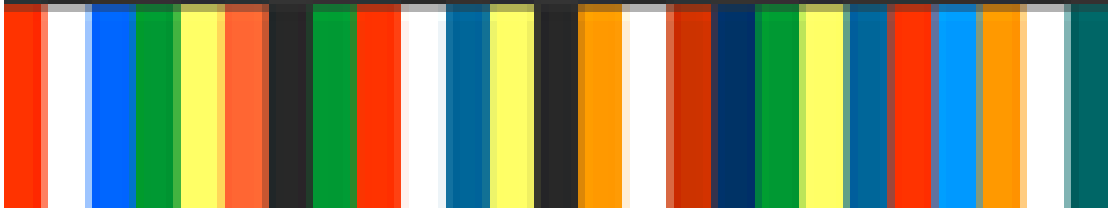
Gouvernement ouvert

Principes ont donné lieu à la naissance du partenariat pour un gouvernement ouvert



Partenariat du Gouvernement Ouvert (OGP)

Open
Government
Partnership



20 janvier 2009 :

Le Président Barack Obama a déclaré, le jour de son investiture :

« Mon administration s'est engagée à créer un niveau d'ouverture sans précédent au sein du gouvernement. Nous allons travailler ensemble pour assurer la confiance du public et bâtir un système basé sur la transparence, la participation du public et la collaboration. L'ouverture permettra de renforcer notre démocratie et de promouvoir l'efficiencia et l'efficacité au sein du gouvernement ».

20 septembre 2011 :

En marge de la 66ème assemblée générale des Nations-Unies, 46 Etats ont participé au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.

Déclaration : OGP

Déclaration (OGP) :

« Nous reconnaissons que les peuples du monde exigent des gouvernements plus transparents. Ils demandent une participation accrue aux affaires publiques, et cherchent comment rendre leurs gouvernements plus transparents, plus attentifs, plus responsables et plus efficaces.

Nous reconnaissons que les pays se situent à des étapes différentes dans leurs efforts de promotion de la transparence du gouvernement, et que chacun d'entre nous adopte une approche qui correspond à nos priorités et circonstances nationales et aux aspirations de nos citoyens.

Nous acceptons la responsabilité de saisir cette opportunité pour renforcer nos engagements en vue de promouvoir la transparence, lutter contre la corruption, habiliter les citoyens, et mobiliser le pouvoir des nouvelles technologies pour rendre le gouvernement plus efficace et plus responsable.

Nous confirmons la valeur de l'ouverture de notre engagement vis-à-vis des populations en vue d'améliorer la qualité des services, d'assurer la gestion des ressources publiques, de promouvoir l'innovation, et de créer des communautés en sécurité ».

“Ensemble, nous nous engageons à :

- 1. Accroître la disponibilité des informations relatives aux activités gouvernementales.***
- 2. Promouvoir la participation citoyenne.***
- 3. Appliquer les normes professionnelle d'intégrité les plus élevées à travers nos administrations.***
- 4. Intensifier l'accès aux nouvelles technologies à des fins de transparence et de responsabilisation.”***

Structure :

Le OGP est piloté par un Comité Directeur composé de représentants de onze (11) gouvernements :

Brésil, Chili, Croatie, France , Georgie, Indonésie, Mexique, Roumanie, Afrique du Sud, Grande Bretagne, Etats Unis .

-et neuf (9) organisations de la Société Civile:

Le Comité de Pilotage comprend trois sous-comités :

- **Gouvernance et leadership ;**
- **Apprentissage et soutien par les pairs ;**
- **Critères et standard**

Les objectifs de l'OGP

Cinq « grands défis » auxquels les gouvernements doivent faire face :

- ***L'amélioration des services publics*** : ce premier enjeu concerne tous les services aux citoyens dont la santé, l'éducation, la justice pénale, l'eau, l'électricité, les télécommunications...
- ***Le renforcement de l'intégrité publique*** : cet enjeu concerne la lutte contre la corruption, l'éthique publique, l'accès à l'information, la liberté de la presse et d'expression.
- ***La gestion des ressources publiques*** : maîtrise des dépenses publiques.
- ***La création des collectivités plus sûres*** : la sécurité publique et privée.
- ***La responsabilisation des entreprises*** : porte sur la responsabilité sociale des entreprises, incluant la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption et la protection des consommateurs.

Critères d'éligibilité : OGP

- **La transparence budgétaire** : La publication régulière des documents budgétaires essentiels est la base de la responsabilité budgétaire et d'un budget transparent;
- **L'accès à l'information** : Une loi sur l'accès à l'information qui garantit le droit du citoyen à accéder à l'information et aux données gouvernementales est essentielle à l'esprit et à la pratique d'un gouvernement ouvert;
- **La publication du patrimoine des élus et des hauts fonctionnaires** : Des règles qui requièrent la déclaration de revenus et de patrimoine des élus et hauts fonctionnaires publics sont essentielles pour renforcer la lutte contre la corruption, l'ouverture et la reddition des comptes dans le gouvernement;
- **La participation des citoyens** : Un gouvernement ouvert nécessite l'ouverture à la participation et à l'engagement des citoyens dans l'élaboration des politiques, y compris la protections des libertés civiles.

Accès à l'information

Existence d'une disposition
constitutionnelle (3pts)

- **1 point si le projet de loi sur l'accès à l'information est adopté.**

4

Transparence budgétaire

Publication du rapport d'audit
et du projet de budget de
l'exécutif. (4pts)

4

Publication des informations sur les élus et hauts fonctionnaire s

Déclarations accessibles aux
tribunaux. (2pts)

- **2 points si les déclarations sont publiées.**

4

Participation citoyenne

**Indice de liberté publique
Democracy Index 2014.**

4 points pour les pays ayant un
score plus de 7.5,

4

Etapes d'adhésion à l'OGP

ETAPE 1:	Satisfaire aux critères minimum d'éligibilité et accepter les cinq objectifs communs de OGP
ETAPE 2:	Signaler l'intention du gouvernement de participer au OGP par une lettre adressée à son Comité de Pilotage qui l'affichera sur le portail du OGP
ETAPE 3:	Entreprendre une large consultation publique pour informer des engagements pris par le gouvernement auprès de l'OGP .publique.
ETAPE 4:	Élaborer un Plan d'action national pour l'OGP en concertation avec la société civile .
ETAPE 5:	Participer à la consultation par les pairs du Plan national pour l'OGP .
ETAPE 6:	Adopter publiquement la Déclaration sur les Principes OGP et déposer le plan d'action final sur le portail de l'OGP. (signature)
ETAPE 7:	Publier un rapport d'auto-évaluation des progrès réalisés après 12 mois de mise en œuvre de l'OGP (rapports d'étapes)

En
résumé :



Intérêt OGP

- Soutenir les projets de modernisation au profit des citoyens ;
- Renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques à travers l'amélioration de la qualité des services publics offerts aux citoyens ;
- Améliorer le statut du pays dans les études comparatives internationales et attirer les investissements étrangers ;
- Rejoindre ce club qui place l'ouverture, la transparence, la réédition des comptes et la participation citoyenne au cœur des réformes nationales ;(LABEL)
- Améliorer l'image du pays ;

➤ **Information ouverte :**

- Loi sur l'accès à l'information;
- Information proactive sur les actions du gouvernement;
- Accessibilité via des systèmes;

➤ **Qualité du Service public:**

- Qualité de service public;
- Transparence budgétaire : loi de finances;
- Budget citoyen;
- Service web accès sur le citoyen;
- Stratégie de e gov;
- Open data et services en ligne;

➤ **Débat public :**

- Institutionnalisation de la consultation et débat public;
- Rendre public les règlements et consultation;
- Publication de règlements (commentaires et propositions)

➤ **Intégrité :**

- Reddition des comptes
- Professionnalisation de l'action publique;
- Stratégie et programmes de prévention et lutte contre la corruption;

Stratégie de développement :

- Volonté politique;
- Projet de société;
- Stratégie pour un gouvernement ouvert ;
- **Gouvernance du projet :**
 - Comité stratégique
 - Revue par les pairs Plan d'action
 - Programmation
 - Évaluation périodique



Royaume du Maroc
Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation
de l'Administration

Merci de Votre Attention



a.laamoumri@mmsp.gov.ma